

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 octobre 2013

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N° 1400)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 2849

présenté par

M. Philippe Vigier, M. Richard et M. Vercamer

ARTICLE 6

À l'alinéa 11, supprimer les mots :

« , sur la base de la fiche mentionnée à l'article L. 4161-1 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à intégrer dans la fiche de prévention de la pénibilité la déclaration des expositions aux facteurs de pénibilité conditionnant l'attribution de points au salarié.